

Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Thematics Asset Management (LEI : 969500ZNS4RM1JHXDI81)

Résumé

Thematics AM (LEI : 969500ZNS4RM1JHXDI81) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Thematics AM. La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1 janvier au 31 décembre 2022.

Conformément à la politique d'Investissement Responsable de Thematics AM, fondée en particulier sur notre politique d'exclusion basée sur les produits et sur les comportements, Thematics AM n'est pas exposée aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ou a des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Thematics AM est également très peu exposée aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles car les sociétés générant plus de 5% de leurs revenus à partir de combustibles fossiles conventionnels ou non conventionnels sont exclues. L'exposition de 1,89% correspond à des sociétés générant moins de 5% de leurs revenus à partir de combustibles fossiles. Nous notons également une couverture très faible pour le PAI 12 « Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé » (moins de 5% des actifs sous gestion) en raison de la très faible taux de déclaration des sociétés sous-jacentes.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Mesures prises	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT				
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 [tCO2e]	44 966	Exclusion fondée sur le produit
		Émissions de GES de niveau 2 [tCO2e]	26 298	
		Émissions de GES de niveau 3 [tCO2e]	155 064	Intégration ESG [Notation ESG]
		Émissions totales de GES	226 328	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone [tCO2e/MioEUR]	78	Exclusion fondée sur le produit Intégration ESG [Notation ESG]
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements [tCO2e/MioEUR]	220.97	Exclusion fondée sur le produit
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1.89%	Exclusion fondée sur le produit
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	37.98%	Exclusion fondée sur le produit
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique		Intégration ESG [Notation ESG]
		Agriculture, Sylviculture et Pêche	0	
		Industries extractives	0	
		Industrie manufacturière	0.06	
		Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0.04	
	Production et distribution d'eau : assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.01		
	Construction	0		
	Commerce : réparation d'automobiles et de motocycles	0		
	Transport et entreposage	0		
	Hébergement et restauration	0.03		

Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives à l'échelle de l'entité

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT				
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2022	Mesures prises
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites /établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1.99 %	Évaluation fondée sur les comportements /normes Intégration ESG [Notation ESG] Vote & Engagement
Water	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	Intégration ESG [Notation ESG]
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.45	Intégration ESG [Notation ESG]
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION				
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans de sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Évaluation fondée sur les comportements /normes Vote & Engagement
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	65.76%	Évaluation fondée sur les comportements /normes
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0.18	Intégration ESG [Notation ESG] Vote & Engagement
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	31.96%	Intégration ESG [Notation ESG]
	14. Exposition à des armes controversées (mine antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Exclusion fondée sur le produit

Indicateurs supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences 2022	Mesures prises
Émissions	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	57.63%	Intégration ESG [Notation ESG] Vote & Engagement
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la Corruption	1.37%	Intégration ESG [Notation ESG]

Source: Thematics Asset Management, Sustainalytics, au 31 décembre 2022

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La politique d'investissement responsable (IR) de Thematics AM s'applique à 100% des actifs sous gestion et sa mise en œuvre est contrôlée par le Comité d'Investissement Responsable (voir p. 37-39 de notre Rapport*). Conformément aux normes et aux règlements applicables, nous peaufinons et mettons à jour continuellement notre politique d'IR, au moins chaque année, afin d'être alignés et conformes aux évolutions normatives et législatives. La dernière approbation de la politique d'investissement responsable pour 2022 a été publiée en avril 2022. Notre cadre d'IR tient compte de l'impact négatif de nos investissements en utilisant de multiples stratégies de durabilité de bout en bout de son processus d'investissement. Thematics AM tient compte des Principales Incidences Négatives (PAI) de la Directive SFDR de l'UE à différentes étapes du processus d'investissement à travers 4 approches de durabilité : exclusions, notation ESG, vote et engagement. Nous mobilisons des données de S&P Trucost (PAI 1, 2, 3) et de Sustainalytics (autres) pour déclarer les PAI de nos investissements, mais notre évaluation est fondée sur plusieurs autres sources, comme ISS ESG, CDP, MSCI et Bloomberg (voir p. 41 de notre Rapport*). La couverture des données est supérieure à 90 % pour les PAI 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 13 et 14. La couverture des PAI 5 et 6 se situe entre 50 % et 90 %. Pour le PAI 12 sur l'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, la couverture est inférieure à 5 %. Notre déclaration est fondée sur les données déclarées par nos sociétés en portefeuille pour tous les indicateurs, à l'exception de PAI 1, 2 et 3, qui utilisent également les estimations fournies par S&P Trucost si les données déclarées ne sont pas disponibles. Pour les émissions des niveau 1 et 2, les données sont principalement déclarées (>75 %). Les données sur les émissions de niveau 3 sont principalement estimées (>50 %). Les raisons pour lesquelles nous avons sélectionné ces PAI supplémentaires sont les suivantes :

- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone : la réduction des émissions et la gestion des risques climatiques sont l'une des cibles formelles de notre cadre d'engagement
- Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption : nous tenons compte de cet indicateur dans notre cadre de notation ESG à travers un indicateur sur l'éthique des affaires.

Politiques d'engagement

Post-investissement, pour chacune de nos stratégies, nous ciblons les entreprises avec lesquelles nous souhaitons nous engager formellement, comme indiqué dans notre politique de Vote et d'Engagement (voir p. 30-32 de notre Rapport*). Nous ciblons particulièrement les entreprises qui n'ont pas de processus et de mécanismes de mise en conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et les entreprises qui manquent de transparence et de gouvernance au sujet des émissions et de l'intensité de GES ; de l'empreinte carbone; ainsi que des indicateurs sociaux comme l'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé. Lorsque les objectifs d'engagement ne sont pas atteints ou qu'il y a un manque de volonté ou une inaction intentionnelle de la part des sociétés en portefeuille à un degré qui présente des risques pour les intérêts de nos clients et la valeur actionnariale, Thématique AM peut envisager une intervention conjointe avec d'autres actionnaires ou proposer des résolutions d'actionnaires. Les décisions sur la nécessité d'une escalade sont prises au cas par cas.

Un suivi en continue est également réalisé pour les sociétés en portefeuille exposées à des risques de controverses liées aux facteurs ESG élevées avec des perspectives négatives (niveau 4-) et/ou sévères (niveau 5), d'après les données d'un fournisseurs tiers. Les titres concernés voient leur pondération (si elle est actuellement plus élevée) limitée à 2% du portefeuille. De plus, les gérants de portefeuille peuvent également appliquer un plafond de 2% aux sociétés qui sont exposées à une controverse liée aux facteurs ESG qu'ils jugent importants, même si l'évaluation par le fournisseur tiers indique un niveau de risque inférieur. Pour chaque stratégie, le nombre total de titres plafonnés ne peut dépasser cinq. De plus, un engagement ciblé avec l'entreprise est initié. Le plafond est levé si une amélioration suffisante de la performance est démontrée dans un délai de 6 mois. Dans le cas contraire, les gérants se retireront de l'investissement.

Références aux normes internationales

Thematics AM applique les Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable depuis sa création. Par conséquent, notre processus d'investissement repose sur divers codes de conduite professionnelle applicables, comme le Pacte mondial des Nations Unies, les lignes directrices de l'OCDE et les conventions de l'OIT (voir p. 36 de notre Rapport*). A l'échelle des Fonds, nous suivons et rendons compte des indicateurs sociaux inclus dans l'évaluation des PAI (voir à partir de la p. 52 de notre Rapport*), d'après les données de Sustainalytics. Notre reporting climat est conforme aux recommandations de la TFCDD. Nous rendons compte de certains indicateurs environnementaux à l'échelle des fonds (voir à partir de la p. 52 de notre Rapport*), à partir des données de S&P Trucost. Nous présentons les labels attribués à nos stratégies (voir p. 47 de notre Rapport*). Les indicateurs relatifs aux contraintes du label ISR sont également rapportés à l'échelle des fonds (voir à partir de la p. 52 de notre Rapport*). L'utilisation d'un scénario climatique prospectif n'est pas pertinente pour le PAI décrit ci-dessus.